



DDFiP de la Charente Maritime

Comité Technique Local du 7 juin 2017 - Déclaration liminaire :

Monsieur le Président,

Les annonces faites tant par le nouveau président que par son gouvernement ne peuvent qu'inquiéter et décevoir les salariés, les fonctionnaires et singulièrement les agents de la DGFIP. Les attaques qui ont frappé ces dernières années les services publics et les fonctionnaires sont appelées à se poursuivre et s'aggraver :

- Les suppressions massives de postes vont continuer à des volumes encore accrus ;
- La «rémunération au mérite» des fonctionnaires est annoncée comme une des priorités du nouveau président ;
- L'unification des régimes de retraites va entraîner l'achèvement de la liquidation des garanties du Code des pensions de la fonction publique et l'alignement des régimes spéciaux sur le régime général ;
- L'augmentation de la CSG va amputer le pouvoir d'achat des retraités, y compris très modestes ;
- Les atteintes aux garanties statutaires et réglementaires s'installent et se multiplient, sous des prétextes «techniques», en particulier à l'occasion des récents mouvements d'affectations qui font apparaître une fois de plus une masse de plus en plus importante de «postes non pourvus» quoique demandés par les agents, qui pèse tant sur le droit à mutation de nos collègues que sur les difficultés de fonctionnement des services.

C'est dans ce contexte particulièrement lourd et menaçant, que nous sommes aujourd'hui convoqués pour ce CTL. Le point essentiel de l'ordre du jour porte sur la fusion des RAN de Marennnes et Rochefort. Nous constatons que cette mesure, qui ne figurait pas au calendrier des restructurations annoncées, est manifestement dictée par la Centrale. Nous estimons que cette mesure est totalement arbitraire et ne correspond à aucune réalité objective ni nécessité opérationnelle. Les fusions et suppressions de RAN, contre lesquelles nos organisations syndicales ne cessent de combattre, n'ont pour seules motivations que de supprimer des services pour permettre toujours plus de suppressions de postes de fonctionnaires, et amputer toujours davantage les règles de gestion qui protègent encore les agents. Derrière ces concentrations on ne peut manquer de voir se profiler la perspective des mutations forcées, voire l'application des dispositions du décret n° 2010-1402 du 12 novembre 2010, qui permet le licenciement des fonctionnaires au bout de trois refus de propositions de postes en cas de suppression.

Le cadre d'ensemble des suppressions et fusions de RAN est celui d'une politique générale d'atteinte aux missions et aux moyens de l'administration, politique qui, au delà des suppressions d'emplois et des baisses des budgets de fonctionnement, ne cesse de tenter de remettre en cause les droits et garanties des agents :

- Remise en cause des règles de gestion (mutations : par exemple obligation de suivre la mission lorsqu'elle est transférée au sein d'une même commune),
- Remise en cause des garanties de maintien à résidence (au sens de la commune),
- Baisse drastique des taux de promotion,
- Instauration d'un délai de séjour de 3 ans sur les postes au choix ou à profil,
- Refus de surseoir à la généralisation du travail à distance dans les SIE,
- Maintien des regroupements de SPF et du développement des SPF-E (autre point qui figure à l'ordre du jour de ce CTL, pour lequel nous avons déjà eu l'occasion de préciser les motifs de notre refus, tant sur le principe que sur les conditions de mise en œuvre de ce regroupement).

Pour l'ensemble de ces motifs, les élus du personnel de Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et FO DGFIP de Charente Maritime refusent de siéger à cette session du Comité Technique Local.